

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

SESSION 2019 (EPREUVES D'OCTOBRE 2019 A JANVIER 2020)

Le concours qui s'est déroulé entre la mi-octobre 2019 et janvier 2020 est le dernier qui précède une importante réforme des voies d'entrée aux instituts régionaux d'administration (IRA). Le présent rapport sera néanmoins utile aux futurs candidats car les conseils généraux varient peu et l'expérience montre l'importance de tirer parti des enseignements des jurys précédents. Au-delà des connaissances indispensables et de la rigueur de l'entraînement, la bonne compréhension des attentes du concours et des besoins pour les carrières futures sont des facteurs déterminants à l'écrit et plus encore à l'oral. Bonne lecture donc à ceux qui consulteront ce rapport et meilleurs vœux de succès à ceux qui, à l'issue, confirmeront leur souhait de candidater !

713 candidats se sont présentés aux épreuves du concours d'entrée à l'IRA de Metz pour la session 2019 dont les épreuves se sont déroulées d'octobre 2019 à janvier 2020, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat. 207 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 82 ont été admis et 18 ordonnés en liste complémentaire. Tous les postes offerts ont été pourvus.

Il faut noter la bonne organisation des épreuves écrites avec l'appui des préfetures dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les Outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Metz ou en visio-conférence pour certains candidats le nécessitant. Les membres du jury soulignent les très bonnes conditions matérielles et organisationnelles déployées par les services de l'IRA, qui ont favorisé des entretiens dans la sérénité et la cordialité. Au nom du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigé par M. Paul-Emmanuel Grimonprez et tout particulièrement à Mme Laurence Didion, directrice des études et des stages, à Mme Anne-Laure Vignon et Mme Cindy Osieka, gestionnaires du service concours et examens.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques et qualitatives utiles sur la session 2019. Une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Metz. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : en administration centrale, en administration territoriale et en administration de l'éducation nationale. Pour la très grande majorité d'entre eux, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats. Afin de diversifier les profils et de garantir un bon dynamisme du jury, celui-ci est renouvelé partiellement tous les ans. Je remercie tous les membres du jury pour leur implication professionnelle et personnelle dans la réussite de ce concours. Les éléments de ce rapport sont le fruit de la réflexion partagée de l'ensemble des membres du jury de cette année.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Un nombre de candidats en forte baisse mais une qualité conservée

Cette session est marquée à l'IRA de Metz, comme dans les quatre autres IRA, par une forte baisse du nombre de candidats inscrits et du nombre de candidats présents aux épreuves écrites par rapport aux années précédentes. Cette évolution est particulièrement marquée pour les candidats du concours externe : Ils étaient 404 à concourir à la session 2018 et n'étaient plus que 210 à la session 2019. Pour le concours interne, la baisse est moins forte (428 présents à l'écrit contre 519 précédemment) mais est très notable compte tenu du profil des candidats. Le nombre de candidats au 3^e concours est quant à lui resté presque stable (75 présents contre 82). Il faut souligner le nombre anormalement élevé de candidats externes inscrits au concours et qui ne se présentent pas : il en résulte un coût et une charge pour le service public auxquels il faudrait sensibiliser les inscrits.

En dépit de la tendance préoccupante à la baisse du nombre de candidats qui fait mécaniquement chuter le taux de sélectivité, le jury n'a pas eu de difficultés à sélectionner de bons candidats et les notes retracées par le tableau ci-dessous attestent de la qualité des admis. La moyenne du dernier admis à la session 2018 était de 12,03 au concours externe, elle est de 11,41 pour cette session. Au concours interne, elle était de 11,51 précédemment et est à cette session de 10,42. Les résultats du 3^e concours se sont révélés très élevés, le dernier admis ayant une moyenne de 15 (12,87 à la session 2018). Si les candidats étaient donc moins nombreux à cette session, ils ont confirmé pour la majorité d'entre eux leur motivation et leur préparation.

Les raisons de la baisse du nombre de candidats mériteront d'être approfondies au niveau national afin d'évaluer s'il s'agit d'une tendance structurelle ou conjoncturelle liée au calendrier du concours et à l'annonce de la réforme du concours.

Résultats session 2019 – IRA de Metz

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	41	32	9
Inscrits	849	693	201
Admis à concourir	787	692	201
Présents épreuves écrites	210	428	75
% présents	26,68%	61,85%	37,31%
ADMISSIBILITE			
Admissibles	107	74	26
Moyenne du dernier candidat admissible	8,52	11,10	12,81
% admissibles	51	19	35
Moyenne la + élevée	14,49	17,54	17,25
Moyenne la + basse	2,48	0,30	0
Nombre de notes éliminatoires	1	4	3
ADMISSION			
Présents	101	68	24
Moyenne la + élevée	17,42	18,5	18,4
Moyenne la + basse	5,35	5	7
Nombre de notes éliminatoires	8	2	0
Admis liste principale	41	32	9
Moyenne du dernier admis LP	11,41	10,42	15
Inscrits liste complémentaire	9	6	3
Moyenne du dernier admis LC	11,04	10,03	14,5

EPREUVES (notes après péréquation)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	1,37	16,18	9,17
Q.R.C	0,95	15,47	8,18
Entretien avec le jury	4,85	18,88	11,13
Langue	2,32	20	13,59
Concours interne			
Note administrative + question	0	17,54	8,10
<i>Note administrative</i>	0	16,25	8,67
<i>Question</i>	0	18	6,37
Entretien avec le jury	5	18,5	10,57
Langue	8,22	20	14,03
3e concours			
Note de synthèse + question	0,95	15,47	10,93
<i>Note de synthèse</i>	0	18	12,03
<i>Question</i>	0	17	7,04
Entretien avec le jury	7	18	13,50
Langue	10	20	15,37

SOURCE : IRA DE METZ

1.2. Des candidats venus d'horizons variés

Les statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent la représentation par genre et l'âge des candidats. Les données concernant les parcours diplômant et professionnel seraient également intéressants à analyser. De façon globale, il est observé que les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Comme les années précédentes, quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations fortes de réorientation vers le service public.

Les concours recueillent globalement plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Metz comme dans les autres IRA, cette tendance concernant particulièrement le concours interne. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la répartition constatée aux écrits dont les résultats au niveau de l'admissibilité sont nettement défavorables aux femmes à l'inverse des autres concours. Les candidates du concours externe et du 3^e concours ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales, à la différence des candidates du

concours interne. Au total, le taux de féminisation des reçus varie de 46% à 77,8% selon les concours.

Répartition par genre des candidats à l'IRA de Metz

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	787	692	201
<i>% femmes</i>	<i>56,54%</i>	<i>67,05%</i>	<i>59,7%</i>
Présents	210	428	75
<i>% femmes</i>	<i>44,29%</i>	<i>69,16%</i>	<i>58,67%</i>
Admissibles	107	74	26
<i>% femmes</i>	<i>40,19%</i>	<i>68,92%</i>	<i>65,38%</i>
Admission			
Présents	101	68	24
<i>% femmes</i>	<i>39,6%</i>	<i>67,65%</i>	<i>66,67%</i>
Admis liste principale	41	32	9
<i>% femmes</i>	<i>46,34%</i>	<i>62,5%</i>	<i>77,78%</i>
Admis liste complémentaire	9	6	3
<i>% femmes</i>	<i>11,11%</i>	<i>83,33%</i>	<i>66,67%</i>

Source : IRA de Metz

Les âges des candidats montrent une grande diversité des profils à tous les concours, même si la moyenne est logiquement plus basse au concours externe. Elle est cependant, même pour ce dernier, relativement élevée et traduit des études longues et des parcours déjà riches en expériences personnelles et professionnelles. Il est à noter que la moyenne d'âge est plus élevée à la session 2019 qu'à la session 2018 pour les concours externes et 3^e concours et tend à augmenter ces dernières années.

Age des candidats admis (listes principales et complémentaires)

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	45	23	29
Concours interne	51	28	38
3e concours	53	34	44

Source : IRA de Metz

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2019, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 13 mars 2019 ont repris ceux de l'année précédente et étaient les suivants :

- Politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- Finances publiques et intervention économique ;
- Gestion publique et performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Développement durable et politiques publiques ;
- L'organisation territoriale de la France.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats aussi bien à l'écrit qu'à l'oral confirmant le caractère complémentaire des deux modes de sélection.

On ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation d'être de futurs cadres de l'Etat et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter les éléments utiles à la décision. Attention cependant à ne pas porter le réalisme trop loin en signant la note administrative d'une quelconque manière, au risque de rompre l'anonymat qui dans un concours est de stricte application.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte.

La note de synthèse n'a pas toujours été bien maîtrisée par les candidats qui ont pour beaucoup énuméré des actions publiques plutôt que développé des argumentations relatives aux politiques publiques. Trop de copies ont comporté des passages incompréhensibles et rédigés sans effort de maîtrise de l'expression écrite.

Près de la moitié des copies n'ont pas répondu à toutes les questions à réponse courte. Les développements sur le sujet d'économie et de finances publiques ont rarement été satisfaisants en dépit de son caractère classique. La question de droit public sur la laïcité a été mieux appréhendée mais un trop grand nombre de candidats ont peiné à s'exprimer sur un sujet pourtant connu et enseigné tout au long du cursus scolaire. Outre les connaissances testées par une telle épreuve, comme le futur questionnaire à choix multiples après la réforme du concours, la préparation du candidat doit aussi servir à mobiliser son appréhension globale et raisonnée de la vie de nos sociétés.

Concours interne

Environ 10% des candidats ont souhaité répondre, en premier lieu, à la question avant de livrer la note. Dans la plupart des cas, cette démarche exprime une bonne connaissance du sujet : les candidats qui ont rapidement cerné le contexte et l'environnement de la juridiction administrative ont probablement voulu fournir une réponse assurée, avant de consacrer le reste du temps imparti à la note administrative. A l'inverse, on peut estimer à près du quart la proportion de copies traduisant une mauvaise gestion du temps : la question y est traitée trop succinctement – malgré parfois des connaissances manifestes. La gestion du temps sera dans le cadre des futures épreuves du concours réformé un facteur décisif, de même qu'elle est une exigence professionnelle.

Sur la note administrative : trop peu de candidats ont satisfait à la commande. Les candidats ont perçu qu'il était aisé de décrire les enjeux de la transformation numérique, en prenant préalablement soin d'extraire les éléments les plus probants issus des documents, et d'en résumer l'essentiel sans se livrer à une paraphrase des documents, ni déséquilibrer la note en l'alourdissant d'exemples ou de chiffres superfétatoires. Une très large majorité a omis de livrer une perspective et une ébauche de propositions. A contrario, le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont su, après le cadrage des enjeux, produire une réelle feuille de route, tournée vers les services, en proposant une série d'actions, assortie d'un calendrier de mise en œuvre et de points de vigilance. Ces futurs cadres de l'Etat ont montré qu'ils savent se projeter dans la réalité d'une structure administrative, au-delà de la simple réponse à une commande clairement émise.

Le jury déplore le trop grand nombre de copies qui ont mal répondu à la question par manque de temps ou d'intérêt ou mauvaise compréhension. Ainsi, des réponses intégralement hors-sujet, ou même noyées dans des considérations subalternes ou inutiles décrédibilisent les éléments pertinents. De même, les correcteurs regrettent les réponses trop lapidaires, bien que se situant dans le contexte attendu. Les copies les mieux primées ont logiquement apporté des notions complémentaires à la simple mention des trois juridictions que forment le tribunal administratif, la cour administrative d'appel et le Conseil d'Etat. L'approche historique, les pouvoirs du juge administratif, le rôle de conseil du Conseil d'Etat constituent autant d'exemples que certains candidats ont su livrer, recueillant ainsi de précieux points en vue de l'admissibilité.

Si le jury s'efforce d'évaluer la pertinence et la réflexion des copies, il reste attaché aux considérations de forme. Le non-respect des règles de présentation de la note entraîne une pénalité inévitable, de même qu'une réponse peu structurée à la question, sans éléments de liaison ou de cohérence. Les candidats savent que les fonctions auxquelles ils postulent nécessitent une

rédaction appropriée appartenant au style administratif et présentée de façon claire et aérée, empruntant un ton sobre, efficace et concis.

Troisième concours

Les copies des candidats du troisième concours ont révélé globalement une relative aisance par rapport au sujet du dossier proposé. Si le plan découlait assez naturellement du sujet, la précision des contenus et la façon de les argumenter a permis de distinguer les meilleures copies. Les réponses à la question sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) se sont avérées décevantes en majorité, alors même qu'il s'agit d'un règlement bien connu de tous les citoyens et à fort impact dans toutes les organisations publiques et privées.

3. Les épreuves orales d'admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur l'épreuve orale d'admission

Quelques candidats admissibles ne se sont pas présentés, sans toujours prendre la peine d'en informer le service des concours de l'IRA, ce qui est un facteur évitable de désorganisation. Il est rappelé aux candidats leur responsabilité en la matière.

L'épreuve orale requiert un comportement distancié sans excès de déférence ni familiarité ou confiance excessive. Si le jury s'est efforcé de placer les candidats dans les meilleures dispositions, afin de permettre un échange apaisé et dédramatisé susceptible d'apprécier au mieux la valeur de chacun, il regrette que certains n'aient pas réussi à surmonter le stress légitime des premières minutes. L'approche émotionnelle de l'entretien, tout comme le savoir-être constituent un élément non négligeable de la personnalité d'un attaché d'administration, qu'il faut maîtriser durant vingt-cinq minutes.

Au concours externe

La diversité naturelle des candidats s'est doublée d'une variété de préparation et d'approche. Si le profil-type des postulants peut prendre les traits d'un jeune diplômé en master 2 de droit, un tiers

environ des candidats est issu de parcours déjà confirmés, par exemple un agent public de catégorie B – plus rarement de catégorie C – qui aspire à des fonctions supérieures. Un nombre non négligeable de candidats est issu de la sphère privée.

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés, et le jury n'a pas perçu de distinction entre les différents types de préparation. Environ 10% des candidats n'exploitent pas suffisamment le temps alloué de présentation, et s'arrêtent d'eux-mêmes avant 4 minutes : ils manquent ainsi l'opportunité de fournir au jury des éléments précieux de leur démarche et démontrent leur incapacité à s'inscrire dans un cadre formalisé. La grande majorité d'entre eux parvient à fournir un exposé dans le temps imparti, ce qui accrédite l'idée d'une préparation le plus souvent sérieuse. Le jury relève une articulation très répandue des propos liminaires autour des deux axes parcours/qualités, puis motivation. Quelques rares candidats font preuve d'une originalité bienvenue, en axant leur introduction sur une approche par compétences, ou autour de leur projet professionnel. En revanche, quel que soit le schéma retenu par le candidat, il faut noter que la plupart des présentations font apparaître un plan, qu'il est annoncé et souvent respecté. Le jury déplore cependant la regrettable occultation de la motivation de certains candidats.

En vérifiant ce qui est avancé, en interrogeant les zones d'ombre et en invitant à détailler les compétences déployées, le jury encourage le candidat à l'éclairer davantage sur ses réelles aptitudes et à expliciter sa démarche. Assez rarement, le candidat éprouve des difficultés à basculer sur ce champ-là de l'entretien, négociant mal la transition avec la présentation inaugurale. Des mises en situation et des questions d'ordre général permettent d'apprécier les réflexes, le positionnement, la culture administrative, la faculté de réflexion et de mise en perspective, et tout élément relatif au savoir-être. Le jury a apprécié les candidats qui ont su se conformer au format attendu de l'entretien, dresser une présentation éclairée, lucide et honnête d'eux-mêmes et de leur trajectoire, se montrer soucieux d'un échange constructif, en démontrant leur capacité de recul et d'analyse, tout en identifiant leur marge de progrès. Les parcours charpentés de diplômes et de stages divers n'apparaissent pas nécessairement comme un gage de réussite, en l'absence d'une posture adaptée et d'une projection raisonnée sur les métiers de l'attaché. Certains profils, peut-être plus modestes, sont parvenus à emporter la confiance du jury sur l'aptitude à exercer les fonctions postulées : dans tous les cas, les candidats avaient préparé l'entretien, cerné leurs besoins complémentaires en formation, connaissaient l'environnement des postes proposés en sortie d'IRA.

Concours interne et 3^e concours

Pour les candidats du concours interne comme du 3^e concours, après la présentation liminaire, l'entretien se fonde en large partie sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit être préparé avec soin et bien approprié par le candidat pour identifier ce qui dans son parcours et ses compétences peut s'avérer utile aux fonctions futures d'attaché.

Il s'agit pour le candidat de démontrer qu'il a réfléchi à son évolution professionnelle et saura tirer le meilleur parti de ses compétences pour en acquérir de nouvelles et s'adapter à des contextes professionnels nouveaux. Le jury cherche ainsi à s'assurer que le candidat saura évoluer et donner le meilleur de lui-même au-delà des pratiques et des situations déjà expérimentées.

3-3 Observations particulières aux oraux de langues

L'épreuve de langue vivante étrangère est obligatoire pour le concours externe et facultative pour les concours interne et 3^e concours. Les résultats sont très variables selon les concours et les langues et les statistiques peu aisées compte tenu du faible nombre de candidats dans certaines langues. Le niveau moyen paraît satisfaisant et même, d'après les examinateurs en amélioration, mais la suppression de l'épreuve de langue dans le cadre de la réforme du concours des IRA à partir de mars 2020 ne pourra que renforcer le besoin de maintenir et développer la pratique des langues en formation continue au long du cursus des attachés. Les données ci-dessous et les observations recueillies auprès des examinateurs visent à appeler l'attention des candidats et des centres de formation sur ce point.

Résultats des oraux de langues

Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
Concours externe		
Anglais	83	13,21
Allemand	10	17
Espagnol	7	12,86
Italien	1	16
Concours interne		
Anglais	23	14,52
Allemand	1	11
Espagnol	4	12,75
Italien	1	11
3^e concours		
Anglais	9	13,89
Allemand	1	19
Espagnol	4	16
Italien	2	19

Source : IRA de Metz

Les examinateurs soulignent l'importance d'assurer :

1. une maîtrise de la langue étrangère: les bases de la grammaire, de la conjugaison et de la syntaxe sont à connaître afin d'être capable de produire des phrases comportant le moins de fautes possible. La richesse du vocabulaire est importante car elle favorise une expression claire des idées.
2. une culture personnelle : une connaissance des différentes sources des documents est conseillée: connaître les orientations politiques des journaux les plus connus par exemple.
3. une capacité à parler de son parcours professionnel (et scolaire) et des motivations.

De manière générale, les examinateurs ont pu noter que la réactivité en entretien et la co-construction de sens n'avaient jamais atteint un tel niveau. L'exercice a gagné en spontanéité et dévoilé des compétences qui restaient habituellement en retrait et manquaient de naturel. Ainsi, il a parfois été difficile de départager des candidats aux connaissances pluri-culturelles intéressantes, exposées dans une langue de communication souvent aisée. S'agissant d'un concours, le jury a donc dû prêter plus d'attention qu'à l'accoutumée, aux calques syntaxiques encore nombreux, aux traces plus ou moins marquées de prononciation française, et à la richesse du vocabulaire, le tout afin d'ouvrir l'échelle des notes en vue du classement. Il est à noter que cette dernière session n'a pas permis de réellement distinguer les candidats aux trois concours, interne, externe et troisième concours, témoignage d'un niveau global plus homogène, et probablement d'une meilleure connaissance des attentes, ainsi que d'une préparation plus répandue.

* *
*

Les membres du jury, inquiets de la baisse du nombre de candidats au concours des IRA, se félicitent de la qualité des candidats reçus et des attentes fortes qu'ils ont exprimées à l'égard de la formation qu'ils vont suivre à l'IRA. Ils pourront en effet y développer leurs compétences et leur connaissance de la dimension interministérielle des politiques publiques à mettre en œuvre. A l'heure où sévit une des plus grandes crises sanitaires de l'histoire contemporaine, il sera très précieux de pouvoir compter sur l'engagement des futurs cadres de l'Etat au service de l'intérêt général.

Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury

Avril 2020